

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

**20-DCM-DGS-028**

**L'AN DEUX MILLE VINGT & LE 10 JUILLET** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente de l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020.

**OBJET DE LA DELIBERATION : BILAN DES ACQUISITIONS OU CESSIONS FONCIERES REALISEES EN 2019.**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER – Chantal JOVER – Thomas MICHEL - Marine DESIDERI – Cédrick GINER – Stéphanie ASCIONE - Jacques PAGANELLI – Emilie ROY – Isabelle ROGER – Eric GALIANO - Serge VENNET – Bernard PEZERY – Marina BRONDINO – Eric JOFFRE – Martine CABOT – Denis TENDIL – Laetitia ISTACE-DAVID – Armand CABRERA – Lionel RIQUELME.

**POUVOIRS** : Graziella PIRAS à Eric GALIANO ; Jean-Marc ILLICH à Jean-François PANES ; Patrick ROUAS à Hervé STASSINOS; Martine CLOPIN à Valérie RIALLAND, Bérénice BONNAL à Cécile CRISTOL GOMEZ.

**ABSENTS** : Néant.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Magali VINCENT

**DEBUT DE SEANCE** : 14h00

=====

**Madame Valérie RIALLAND donne lecture de l'exposé suivant :**

L'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, entrée en vigueur le 9 mai 1995 et l'article L.2241-1 du CGCT, modifié par LOI n°2009-526 du 12 mai 2009 – art. 121 disposent que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci ou par une autre personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du

Conseil Municipal, ce bilan étant par ailleurs annexé au dossier de la présente délibération de la Commune.

Un tableau récapitulatif annexé à la présente note fait état de :

- Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2019 par la Commune du PRADET,
- Acquisition des stocks détenus par la Métropole Toulon Provence Méditerranée sur la commune dans le cadre du transfert de compétence de la « voirie ».

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2019, retranscrit dans le tableau ci-joint.

<b>BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LA COMMUNE</b>					
<b>Nom site</b>	<b>N° Parcelle</b>	<b>Nature de l'acte</b>	<b>Date de l'acte</b>	<b>Montant Acte</b>	<b>En stock</b>
Av Ganzin "La Vigneraie"	AB 263	Cession	10.01.2019	310 000,00 €	NON
Rue du Pin de Galle - RD 559	AN 562	Acquisition	12.04.2019	1€ symbolique	OUI
Rue du Pin de Galle - RD 559	AN 568	Acquisition	02.05.2019	1€ symbolique	OUI
Rue du Pin de Galle - RD 559	AN 591	Acquisition	28.10.2019	1€ symbolique	OUI
Rue du Pin de Galle - RD 559	AN 559	Acquisition	18.12.2019	1€ symbolique	OUI
Chemin de la Foux	AC 652	Acquisition	18.12.2019	1€ symbolique	OUI
Chemin de la Carraire	AX 525	Acquisition	18.12.2019	1€ symbolique	OUI

<b>BILAN DES ACQUISITIONS REALISEES PAR COMPETENCE "VOIRIE" METROPOLE TPM</b>					
<b>Nom site</b>	<b>N° Parcelle</b>	<b>Nature de l'acte</b>	<b>Date de l'acte</b>	<b>Montant Acte</b>	<b>En stock</b>
Chemin de l'Artaude	AZ 81	Acquisition	18.02.2019	1€ symbolique	OUI
Rue René Cassin	AR 382	Acquisition	01.07.2019	1€ symbolique	OUI
Rue du Pin de Galle	AN 570 + 572	Acquisition	29.07.2019	1€ symbolique	OUI
Chemin du Traversier	BL 157,210 + 211	Acquisition	29.07.2019	25 960,00 €	OUI
Voirie du lotissement Collet Redon	BD 416 + 417	Acquisition	29.07.2019	1€ symbolique	OUI
Rue Marcel Vandelli	AC 644 + 642	Acquisition	18.11.2019	1€ symbolique	OUI

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire,  
 Monsieur Hervé STASSINOS**

Signé par : Herve STASSINOS  
 Date : 22/07/2020  
 Qualité : Maire



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.  
 Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire  
 Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.